

COMMUNIQUE DE PRESSE

1^{ER} APPEL A PROJETS MAYENERGIE 2008 BATIMENTS CONFORTABLES ET PERFORMANTS A MAYOTTE



Les bâtiments résidentiels et tertiaires constituent des secteurs énergivores avec une consommation croissante. La conception des bâtiments, le choix des équipements et leurs utilisations peuvent être améliorés afin de réduire les consommations tout en conservant voire en améliorant le niveau de confort.

Dans ce cadre, le Conseil Général de Mayotte, l'ADEME et Electricité De Mayotte ont décidé de s'associer pour réduire la dépendance énergétique de l'île et améliorer le confort et la performance des bâtiments. Ces partenaires ont créé une charte Mayénergie avec l'appui de l'Agence Régionale de l'Energie Réunion (ARER) et les conseils des acteurs du bâtiment (journée Energie et Bâtiments, 22 mai 2008).

L'appel à projets « Mayénergie » vise à **susciter des réalisations de bâtiments confortables et énergétiquement performants** en l'absence d'une réglementation thermique applicable à Mayotte, et à **favoriser la recherche de solutions innovantes**. Il consiste à apporter **une aide financière aux maîtres d'ouvrage afin de les inciter à répondre aux critères de la charte Mayénergie**.

Détails de l'appel à projets Mayénergie 2008

Types de maîtres d'ouvrage

Cet appel à projets «Mayénergie» s'adresse à tous les types suivants de maîtres d'ouvrage

- bailleurs sociaux
- entreprises
- collectivités
- organismes publics (hors Etat)
- associations

Types de bâtiments

Cet appel à projets vise tous les bâtiments (hors grandes surfaces, collèges et lycées), en maîtrise d'ouvrage publique ou privée.

Type de projets

Cet appel à projets concerne des bâtiments à construire.

Calendrier et Contacts

La consultation «Mayénergie» sera menée de façon continue du **17 juillet 2008 au 15 septembre 2008**. La date limite de remise des dossiers de candidature est fixée au 15 Septembre 2008, ils pourront être complétés jusqu'au 30 Septembre 2008.

Les dossiers de candidature, à compléter par le Maître d'Ouvrage, sont retirables auprès du CGM (Direction de l'Environnement et du Développement Durable), de l'ADEME ou d'EDM, ou sur le site Internet du Conseil Général : <http://www.cg976.fr>

Renseignements administratifs et techniques

Contact CGM : Delphine LE PAGE Tél. : 0269 64 99 30 E-mail : delphine.lepage@cg976.fr	Contact ADEME : Christel THURET Tél. : 0269 62 32 36 E-mail : christel.thuret@ademe.fr	Contact EDM : Hervé LE TRIONNAIRE Tél. : 0639 69 66 53 E-mail : hlt@electricitedemayotte.com
--	---	---

